



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

Concernant la présence des élus et des citoyens aux séances du conseil, l'objectif visé par l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet est le retour à la normale.

Cependant, l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril dernier reste également en vigueur. Un élu présentant une condition médicale particulière pourrait exceptionnellement assister aux séances du conseil à distance, soit par videoconférence ou par téléphone pourvu que les élus puissent tous communiquer immédiatement entre eux. Cette possibilité de dernier recours est valide, peu importe que des citoyens assistent ou non à la séance du conseil. Cette précision récente du MAMH modifie l'information donnée précédemment.

Pour assister à la séance du conseil, le port du masque doit être exigé pour toutes les personnes présentes, pour circuler dans l'édifice. Une fois les gens assis à leur place, ils peuvent retirer le masque, s'ils ne se déplacent plus et respectent les distances dont celle de 2 mètres. Si ce n'est pas possible de respecter la distance prévue à la Loi, les gens conservent le masque.

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 10 août 2020 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Monsieur Carl Croteau est absent.

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

NO-2020-08-096

**LECTURE DE L'ORDRE
DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 10 août 2020 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Travaux de pavage et remplacement de ponceaux-7^e rang-Paiement no.2
5. Marquage routier
6. Déneigement du stationnement municipal et de la station de pompage pour la saison 2020-2021
7. Déneigement et sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports 2020-2021
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de question (s)
11. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2020-08-097 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2020-08-098 ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2020 totalisant 403 176,77\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 31 totalisant 13 895,68\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	2 162,27\$
Voirie	18 655,76\$
Eau potable	1 332,40\$
Déchets domestiques	2 957,81\$
SPA Thetford Mines	862,60\$
Travaux Rang 7 RIRL	337 761,56\$
Remises gouvernementales	4 921,22\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois de juillet 2020.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2020-08-099 **TRAVAUX DE PAVAGE ET
REPLACEMENT
DE PONCEAUX- 7^E RANG-
PAIEMENT NO.2**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant les travaux du projet de « Travaux de pavage et remplacement de ponceaux-7^e Rang » :

Considérant que les ajustements de quantité ont été appliqués sur les travaux exécutés au décompte no.1 et qu'un paiement de 260 244,09\$ avant taxes a déjà été fait à l'entrepreneur pour ce premier décompte, un crédit de (4 020.00\$) est applicable sur ce présent décompte;

Considérant que ce décompte représente le total des travaux réalisés au 30 juin 2020, auquel nous avons soustrait la retenue contractuelle de 10%;

Considérant que dans ce contexte, la firme SNC-Lavalin recommande le paiement de la somme de **367 461,23\$ (taxes incluses)** à l'entrepreneur des travaux, Pavage Centre Sud du Québec;

Pour ces raisons, suite à la recommandation de la firme SNC Lavalin, les membres de ce conseil acceptent le paiement no.2 à l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec au montant de **367 461,23\$ (taxes incluses)**.

ADOPTÉE

NO-2020-08-100 MARQUAGE ROUTIER

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la municipalité a demandé un prix à Dura-lignes pour effectuer le marquage des routes de la municipalité sur 16km;

Considérant que les membres de ce conseil ont pris connaissance du prix raisonnable pour ce travail;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à Dura-lignes pour le marquage des routes asphaltées au montant de 5 920,00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

**NO-2020-08-101 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT
MUNICIPAL ET DE LA STATION DE
POMPAGE POUR LA SAISON 2020-2021**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur André Morin effectue le déneigement du stationnement municipal (édifice municipal et chalet des sports ») pour la saison 2020-2021 au montant de 3 500\$ plus taxes.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en deux (2) versements soit le 1^{er} novembre 2020 et le 1^{er} février 2021.

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur André Morin effectue le déneigement de la cour de la station de pompage pour la saison 2020-2021 au montant de 1 300\$ plus taxes.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en trois (3) versements soit le 1^{er} novembre 2020, le 1^{er} février 2021 et le 1^{er} mai 2021.

Monsieur André Morin ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement dudit stationnement, de ladite cour de la station de pompage, à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2020-08-102 DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES
PORTES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DU
CHALET DES SPORTS 2020-2021**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Monsieur Daniel Bouffard effectue le déneigement et le sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports pour la saison 2020-2021 selon l'entente intervenue avec le conseil municipal.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps.

Monsieur Daniel Bouffard ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner ce travail, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2020-08-103 CORRESPONDANCE

Covid-19

NO-2020-08-104 VARIA

NO-2020-08-105 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Dans tous les cas, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, du 4 juillet dernier, vous devez maintenant inviter les citoyens à vous transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site internet, poste, courriel). Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances.

Il est important d'aviser la population du fonctionnement maintenant en vigueur pour les séances du conseil.

Cela peut se faire par avis public diffusé sur vos différentes plateformes.

NO-2020-08-106

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 35.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.